

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 208

présenté par

M. Douillet, M. Cinieri, M. Flajolet, M. Decool, M. Quentin, M. Jean-François Lamour,
M. Robinet, M. Philippe Cochet, M. Straumann, M. Groperrin, Mme Grommerch, M. Couve,
M. Vanneste, Mme Branget, M. Marlin, M. Breton, M. Lequiller, M. Muselier et M. Francina

ARTICLE 48**État B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>Dont titre 2</i>	0 0	5 000 000 0
Diplomatie culturelle et d'influence <i>Dont titre 2</i>	5 000 000 0	0 0
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
Présidence française du G20 et du G8	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe de cet amendement est de prendre en considération l'indispensable action de notre réseau diplomatique en matière sportive.

Le Sport, au même titre que la Culture, est un vecteur d'influence important dans le concert des Nations qu'il importe de ne pas négliger dans notre réseau diplomatique.

Chacun le sait, le sport représente aujourd'hui un secteur économique en pleine croissance, des enjeux médiatiques considérables lors de l'organisation de grands événements sportifs, ainsi qu'un excellent moyen d'influence diplomatique.

Cependant, peu de choses semblent exister aujourd'hui dans ce domaine et il apparaîtrait logique d'ajouter aux compétences des conseillers culturels, les dossiers relatifs aux sujets sportifs. Il serait ainsi nommé conseiller culturel et sportif.

L'affectation de crédits proposée permet de susciter, au sein de la Représentation Nationale, le débat sur notre stratégie mondiale en faveur du sport en mettant à disposition des crédits qui permettront de donner des moyens concrets à ces conseillers.

Comme l'évoque le rapport rendu le 9 juillet dernier au Président de la République « *L'attractivité de la France pour l'organisation des grands événements sportifs* », la création d'une véritable action diplomatique est indispensable pour obtenir, sur le territoire national, des grands événements tels que les Jeux Olympiques et Championnats du Monde.

Les pays anglo-saxons, mais aussi des pays émergents comme la Chine et le Brésil – ce dernier va organiser les deux plus grands événements sportifs mondiaux en 2014 et 2016 – sont déjà convaincus de la nécessité d'une action diplomatique volontariste en matière sportive.

Le conseiller culturel et sportif sera ainsi la pierre angulaire de notre stratégie diplomatique en faveur de la réussite de nos candidatures à l'organisation de grands événements, enjeux primordiaux pour l'image et l'influence de la France.

Les 5 000 000 d'euros en question seraient imputés à l'action « Coordination de l'action diplomatique » du programme n° 105 (Action de la France en Europe et dans le monde) pour être ventilés sur l'action « Animation du réseau » du programme n° 185 (Diplomatie culturelle et d'influence).